



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2024

Planification écologique : lancement de l'appel à projets « Renouveau forestier »

Dans le cadre de la Planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire lance l'appel à projets « Renouveau forestier » ce 5 juillet 2024.

Dans la continuité de France Relance et de France 2030, la mesure en faveur du renouvellement forestier pérennisée dans le cadre de la planification écologique (France Nation Verte) permet d'accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique de manière à restaurer le puits carbone forestier, à continuer à fournir du bois à la société dans une logique de décarbonation de l'économie, à pérenniser les services écosystémiques qu'elle rend et à préserver les habitats pour la biodiversité en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Cet appel à projets vise, en particulier, à aider financièrement les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler, enrichir et améliorer leurs forêts et garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique. Il rentre dans le cadre de l'objectif de planter 1 milliard d'arbres en 10 ans pour renouveler 10% des forêts françaises. Il doit ainsi inciter les propriétaires forestiers à entamer une démarche proactive d'amélioration et de renouvellement de leurs forêts. L'objectif est ainsi d'améliorer, adapter, régénérer ou reconstituer les peuplements forestiers à partir des trois volets d'action que compte le dispositif :

- La reconstitution des peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques comme les incendies, la sécheresse, la grêle ou encore les tempêtes, ou par des phénomènes biotiques (hors dégâts d'espèces chassables), dont les scolytes, ainsi que les échecs de plantation ;
- L'adaptation des peuplements vulnérables et/ou dépérissants face au changement climatique ;
- L'amélioration, l'enrichissement ou la conversion de peuplements forestiers pauvres ou présentant des conditions d'exploitation difficiles.

Enfin, les bénéficiaires de l'aide s'engageront à participer au programme « 1 jeune 1 arbre » en accueillant des groupes scolaires, notamment des collégiens, sur les chantiers renouvellement forestier dans le cadre de l'éducation à l'environnement, de la sensibilisation aux enjeux de la protection des forêts et du changement climatique.

L'ouverture de cet appel à projets est prévue le 15 octobre 2024.

Le dépôt du dossier sera réalisé sur la plateforme dématérialisée de dépôt [CartoGIP](#).

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv